

Je tenais à remercier chaleureusement toutes les personnes signataires de la pétition mise en place par le "collectif pour un libre choix de naissance 74", en vu du procès me concernant pour motifs divers, dont la non-assurance en responsabilité civile pour les AAD.

Suite à la plainte, j'ai décidé d'arrêter les accompagnements des naissances à domicile et cela a joué dans la balance du verdict puisque un avertissement m'a été donné considérant que :

- il existe une obligation d'assurance pour tous nos actes L 1142-2 du code de la santé qui doit être respecté
- que depuis 2006 j'exerçais sans assurance, faute de prix raisonnable,
- que depuis le dépôt de plainte j'ai arrêté les aad,
- que le problème est connu de tous (ordre et politique)

Les AAD dans notre région sont donc actuellement fait par une autre sage-femme française ou suisse...

J'espère pouvoir bientôt reprendre... avec une assurance française ou suisse!

Un dossier pour défendre la cause des sages-femmes pratiquant l'AAD va être présenté à des assureurs pour rétablir cette injustice faites aux sages-femmes française et aux parents... mais il est difficile pour certaines instances de se mouiller ouvertement!

Concernant le dossier "cotations des visites postnatales" pour les AAD, toujours pas de réponse... en cas de réponse négative (refus de prise en charge et demande de remboursement par la SF) un recours au tribunal administratif de la sécurité sociale sera fait.

Ayons aussi une pensée pour Eudes Geisler qui se bat pour que la CPAM rembourse les accouchements en Maison De Naissance à l'étranger et pour que soit reconnu ce choix puisque les MDN n'existent pas en France :

<http://wiki.naissance.asso.fr/pmwiki.php/Portail/NaissanceSansFrontieres>

Merci encore.